



Politique d'investissement



 **Desjardins**
Caisse de La Nouvelle-Beauce

1. Notre mission

La Caisse Desjardins de La Nouvelle-Beauce a pour mission de contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités.

Soucieuse de préserver son rôle de leader socio-économique pour favoriser le développement et la vitalité de son milieu, la Caisse s'est dotée d'une politique d'investissement qui permet au conseil d'administration de la caisse de guider l'attribution et la gestion des leviers financiers dont elle dispose, dont le Fonds d'aide au développement du milieu, les dons et les commandites.



2. Priorités d'investissement

Priorités d'investissement	Exemples de projets
Développement socio-économique dans nos communautés <ul style="list-style-type: none">• Soutenir nos milieux dans leur développement et attractivité (loisirs, événements, etc.);• Soutenir les activités socio-économiques, de technologie et de développement durable (économie circulaire);• Soutenir les activités contre la pénurie de main-d'œuvre.	<ul style="list-style-type: none">- Terrain des loisirs- Projet d'économie circulaire- Équipement culturel
Jeunes et relève <ul style="list-style-type: none">• Contribuer au développement des talents de notre jeunesse et de la relève;• Contribuer à soutenir financièrement la jeunesse;• Soutenir des programmes d'autonomie financière.	<ul style="list-style-type: none">- Programme de bourses d'études- Bourses jeunesse Desjardins- Mes finances, mes choix
Personnes vulnérables <ul style="list-style-type: none">• Être un facilitateur pour l'accès aux nouvelles technologies (post-COVID);• Accès aux besoins primaires (logis, nourriture, etc.);• Victimes de violence.	<ul style="list-style-type: none">- Accès logis retraités- Familles dans le besoin- Aide alimentaire- Aide aux victimes- Aide aux nouveaux arrivants en situation de vulnérabilité

Initiatives qui s'adressent aux clientèles multigénérationnelles <ul style="list-style-type: none"> Développer des partenariats avec les organismes, événements ou infrastructures qui sont accessibles à ces clientèles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Terrain des loisirs - Jardin communautaire
Initiatives qui valorisent et favorisent les saines habitudes de vie <ul style="list-style-type: none"> Soutenir des initiatives qui sont en lien avec cette priorité; Soutenir les initiatives reliées à la santé mentale. 	<ul style="list-style-type: none"> - Jardin communautaire - Événement sportif
Activités d'apprentissage <ul style="list-style-type: none"> Soutenir les initiatives qui donnent accès aux activités d'apprentissage et/ou qui visent l'autonomie financière des membres. 	<ul style="list-style-type: none"> - Programme de finances solidaires - Programme d'éducation à l'épargne - Ristourne jeunesse caisse scolaire - Nouvelle technologie – retraités - Transmission des savoirs

3. Critères d'admissibilité et de sélection (FADM et Dons et commandites)

Les organismes membres de la caisse seront favorisés dans l'attribution des contributions. La caisse portera une attention particulière aux promoteurs de projets et à la relation d'affaires qu'ils entretiennent avec la caisse.

Les associations, groupes, organismes, personnes ou promoteurs qui font appel à la caisse pour une contribution doivent répondre aux critères énumérés ci-dessous.

Critères d'admissibilité	FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU	COMMANDITE	DON
Être membre ou client de Desjardins, ou s'engager à le devenir avant la signature de l'entente	X	X	X
Les individus et les entreprises privées sont admissibles uniquement dans le cadre de programmes spécifiques à la caisse (bourses, finances solidaires)	X	X	X

Projet ou événement se déroulant sur le territoire de la caisse ou qui bénéficiera aux membres de la caisse	X	X	X
S'inscrire dans les priorités d'investissement de la caisse (telles que présentées au point 2.)	X	X	X
Démontrer comment le projet contribuera au mieux-être de la collectivité	X	X	X
Offrir des retombées spécifiques et mesurables pour les membres et/ou la collectivité		X	
Offrir l'exclusivité dans le domaine des institutions financières		X	
Proposer une visibilité ou des occasions d'affaires dans un rapport avantageux pour toutes les parties		X	
Offrir à la caisse une visibilité - remerciements publics	X		X

Exclusions	<ul style="list-style-type: none"> ○ Les contributions ne peuvent pas soutenir les activités régulières d'un organisme public ou d'un palier de gouvernement. ○ Les contributions ne doivent pas se substituer à des programmes gouvernementaux d'aide financière, mais peuvent constituer la part du milieu ou de mise de fonds que ces programmes requièrent. ○ Les organisations soutenues ne doivent pas agir à l'encontre des valeurs du Mouvement Desjardins. ○ Demande à caractère politique. ○ Demande visant à rembourser une dette ou visant l'accumulation de sommes dans une réserve. ○ Organisation ayant déjà fait l'objet d'une fraude ou dont les agissements pourraient porter atteinte à la réputation de la caisse. ○ Demandes provenant d'organismes dont la situation financière est préoccupante. ○ Projets liés à un parti politique ou à un candidat appartenant à un parti politique, à un groupe relié à une croyance, à un groupe de pression ou à des activités de lobbying. ○ Projets personnels ou qui ne concernent qu'un individu. 	

4. Procédure de dépôt de projet et d'analyse

La caisse requiert du demandeur des informations qui varieront selon l'importance de la demande formulée.

Toute demande incomplète ne sera pas analysée et sera retournée au demandeur pour correction. Elle devra être déposée à nouveau et sera traitée uniquement lorsque tous les documents requis auront été reçus.

4.1 Dépôt de projet et délais de présentation

4.1.1 Fonds d'aide au développement du milieu

La demande doit être déposée par le biais du formulaire prévu : *Insérer l'hyperlien de votre formulaire.*

Le dépôt des demandes se fait en continu. À la réception de tous les documents demandés, la caisse vous fournira une date pour l'analyse de votre dossier.

Après analyse et recommandation du comité, le conseil d'administration entérine les recommandations du comité Coopération. Par la suite, les demandeurs seront informés de l'aide accordée par la caisse.

4.1.2 Dons et commandites

Les demandes de dons et commandites peuvent être déposées à tout moment dans l'année, par le biais du formulaire prévu : *Insérer l'hyperlien de votre formulaire.*

Toute demande sera évaluée et traitée dans un délai de 4 à 6 semaines à compter de la réception, à condition que celle-ci soit complète.

Après analyse, les demandeurs seront informés de l'aide accordée par la caisse.

5. Engagement des bénéficiaires

La relation qui est créée par l'octroi de l'aide s'inspire de celle de la caisse dans le cadre de ses opérations commerciales. Elle peut exiger que l'organisme s'engage par écrit, dans une convention de partenariat signée par les deux parties, à respecter les obligations contenues dans la politique et dans la demande d'aide formulée ainsi que celles qui pourraient être demandées par la caisse, suivant le cas.

5.1 Visibilité

Les commandites et les contributions octroyées à partir du Fonds d'aide au développement du milieu doivent inclure un plan de visibilité détaillé permettant de promouvoir l'engagement de la caisse dans son milieu. La caisse peut également demander que des administrateurs ou des employés soient présents lors de l'événement ou annonce du projet.

Les partenaires bénéficiant d'une implication financière de la caisse sur plusieurs années doivent être en mesure de présenter un compte rendu annuel, afin de s'assurer que la caisse continue de bénéficier d'un niveau de visibilité adéquat et que tous les termes de l'entente sont respectés.

L'organisme doit aussi s'assurer de pouvoir fournir des photos représentant l'événement, le projet ou les participants, afin d'en rendre compte dans le rapport annuel de la caisse.

5.2 Bilan des activités et reddition de comptes

Dans un objectif de reddition de comptes et d'amélioration continue, l'organisme s'engage à remettre à Desjardins un bilan présentant une analyse du projet et de son impact sur les membres et la communauté, et ce, conformément au protocole.

6. Révision de la politique d'investissement

La caisse s'engage à réviser cette politique tous les 3 ans.

Le comité Coopération

Caisse Desjardins de La Nouvelle-Beauce

Juin 2021